

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/09/2021

n° 07/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-neuf du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LAMBERT.

Présents : Ludovic LAMBERT, Marie-Claire PELLETIER, Georges CHAMPLONG, Pauline GAYET, Stéphane GIRARD, Xavier MANEVY, Serge MLYNARCZYK, Alexandre ODRU, Audrey ROMANET, Hélène SABOT, Dominique Salles.

- **Délibération n° 07/2021/01 : Choix du maître d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie, crèche et appartement.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la consultation de la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie-crèche et appartement, trois propositions ont été reçues en mairie :

- ARCHE 5
- Mathieu RECORDON
- SEGMENTS ARCHITECTURES

Après avoir pris connaissance de ces devis au cours de la séance du 16 septembre dernier, et avoir estimé qu'ils n'étaient pas suffisamment détaillés, il a été demandé aux trois maîtres d'œuvre de compléter leur proposition d'honoraires.

Il convient aujourd'hui d'examiner les deux propositions revenues suite à cette demande, et de retenir le maître d'œuvre qui pilotera le projet de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie.

- ARCHE 5 : 15 000 € HT
- SEGMENTS ARCHITECTURES : 18 200 € HT

Après en avoir délibéré, à la majorité, dix voix pour et une voix contre, le Conseil Municipal :

- décide de retenir le devis de SEGMENTS ARCHITECTURES dont le montant est plus élevé mais la mission proposée plus complète ;
- autorise M. le maire à signer tout document relatif à cette affaire, et notamment le contrat précisant au maître d'œuvre les objectifs de gains énergétiques à atteindre, et les délais de réalisation des travaux à respecter.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à 19h00